

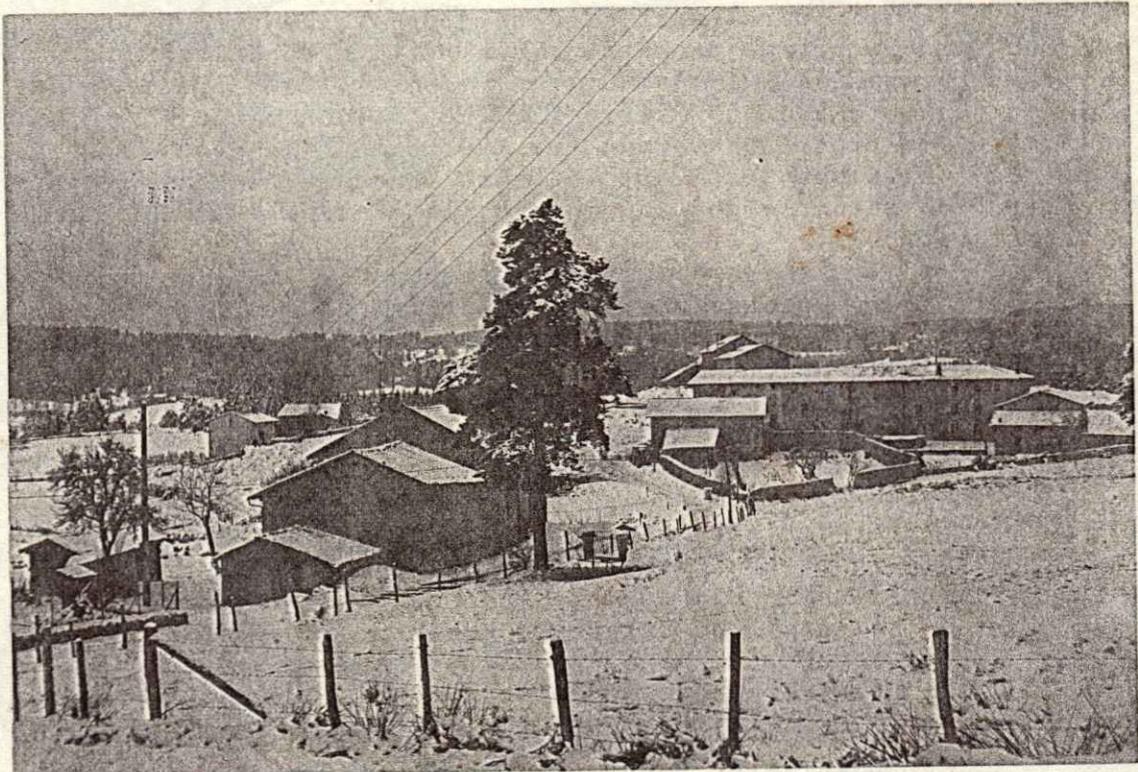
MAI - JUIN 1991

Siège social : Mairie

*L'ignorance vaut mieux  
qu'un savoir affecté*

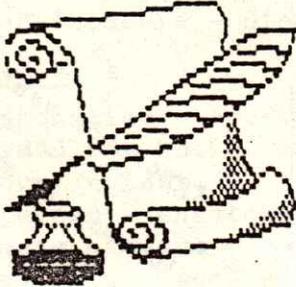
N. BOILEAU

## Saint BLAISE

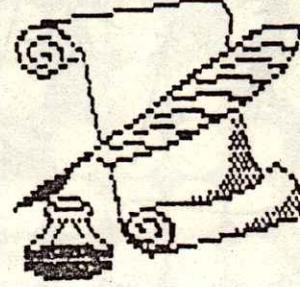


Le Hameau de La Bardelle sous la neige - SAINT BONNET LE BOURG  
(Puy de Dôme)

# LE PETIT JOURNAL DU BOURG



# Editorial



Avec ce numéro, que l'on peut qualifier de numéro de Printemps, voici les premiers beaux jours. Au cours de ces trois mois d'hiver qui n'ont malgré tout pas été trop rudes, Décembre a été celui qui nous a amené (un peu précipitamment peut-être) la neige qu'il nous fallait pour réalimenter nos sources qui nous fournissent cette eau si précieuse sans laquelle nous ne pourrions pas vivre.

Monsieur CAMUS Guy nous explique de façon admirable, dans un article paraissant dans ce journal, le processus de cheminement et de captage de cette eau ainsi que son suivi au point de vue de sa qualité.

Monsieur Pierre VEDRINE, de son côté, nous raconte la mode féminine en Auvergne aux XVIIIème, IXXème et début du XXème siècle. Cette mode est (dit le Petit Larousse) "un usage passager qui règle, selon le goût du moment, la manière de s'habiller" (entre autres).

Passager comme le printemps qui ne cède sa place qu'après avoir redonné vie à la nature. Mais s'il est passager, il est également un éternel recommencement. En cela, la mode lui ressemble également. En effet, il n'est de mode qui ne revienne un jour ou l'autre. En 1679, La Fontaine décrivait sa Perrette dans la fable "La laitière et le pot au lait" comme suit :

"Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,  
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,  
Cotillon simple et souliers plats."

Etait-ce le fruit de l'imagination de notre fabuliste ou déjà la description d'une certaine mode ? Je ne sais ...

Enfin, ce Printemps que nous attendons tous (et toujours) avec une certaine impatience est, sans aucun doute, la saison qui nous permet de souhaiter la plus belle fête de l'année :

LA FETE DES MERES

Enfants, petits et grands, n'oubliez pas que le 26 Mai, il vous faudra avoir une très grande pensée pour votre Maman. Une Maman, c'est aussi un printemps

Celui, qui, de tout temps

A été choisi

Pour NOUS donner la VIE.

La Rédaction

(Principale source d'informations : La Femme des provinces volcaniques de Gabriel Bayssat.)

XVIII<sup>e</sup> siècle : Dans les campagnes, l'on n'a jamais particulièrement soigné sa "mise" pour accomplir les besognes journalières souvent salissantes. Le manque d'aisance a toujours poussé à l'économie. Par dessus la chemise de chanvre, les femmes passaient un cotillon et une longue robe de couleur généralement foncée, protégée par un tablier qui interceptait le plus gros de la saleté, les projections de fumier surtout à l'étable ou dans les champs.

Mais riches ou pauvres, les femmes, les filles surtout changeaient d'allure le dimanche pour se faire honorer. Les costumes variaient dans leurs formes et couleurs selon les cantons, d'habitude brunes et sombres dans les pays pauvres, vives et écarlates dans les pays plantureux. Les coiffures, surtout, offraient de grandes différences. Parfois l'on rencontrait 2 tresses de cheveux nouées en forme de cercle sous un transparent rouge ou vert couvrant une simple bande de toile qui pendait sur les joues et la poitrine laissant alors la nuque découverte. Parfois la tête était recouverte d'une étoffe noire retroussée et retenue par une chaîne de laiton que les mauvais plaisants appelaient "Serre malice".

XIX<sup>e</sup> siècle : Les larges robes d'étoffes et de laine bleue sont quelquefois retroussées par derrière pour montrer le rebord inférieur toujours doublé de quelque indienne à couleur éclatante.

Contre la pluie, certaines coquettes se munissent d'un large disque de paille tressée, qu'elles tiennent suspendu au côté, en guise de bouclier quand il fait beau.

Les bas sont de laine en hiver et de coton ou de fil en été. Les sabots à 2 talons sont fort pointus, ferrés et très découverts sur le coup de pied, ce qui constitue une sorte de luxe pour la jeunesse.

En plaine, l'on utilise des étoffes généralement plus fines, plus lisses, plus serrées que dans les montagnes, avec des couleurs plus variées et des nuances de toutes espèces.

En 1850, les progrès du luxe ont envahi les "classes moyennes ou inférieures", en ville surtout. Les dimanches et les jours de fête, les jeunes filles rivalisent d'élégance par des toilettes où la richesse des étoffes en soie ou autre s'inspire des costumes des "Dames de haut parage".

Nous voyons des paysannes revêtir un corsage d'une étoffe noir bleue, relevée sur le devant de la poitrine par un gracieux bavolet; les mouchoirs dont nos belles se couvrent la gorge sont tantôt d'indienne, tantôt de soie. Les coiffes sont longues, les cheveux lissés en bandeaux, un voile demeurant fixé toujours au moyen de ce "Serre malice".

Nous serions heureux si une lectrice pouvait nous extraire de son armoire un de ces "Serre malice" et nous le décrire. Avait-il, ce "Serre malice", une appellation particulière dans le patois local ?

A propos des coiffes, signalons qu'en 1838 un évêque de Clermont, au cours d'une de ses visites pastorales, demanda au curé "s'il n'avait pas que des religieuses dans sa paroisse (voir catalogue du musée de Clermont).

Vers 1860, les femmes abandonnent leurs coiffes longues pour des chapeaux de modistes ... "comme si elles tenaient à cesser d'être belles", et en passant, nous évoquons avec une certaine nostalgie cette époque, pas si lointaine, où toutes nos congrégations de bonnes sœurs avaient leur coiffe caractéristique.

L'on commence à adopter des chapeaux de paille garnis d'un velours noir et lorsqu'il pleut ... les femmes s'enveloppent de la capette, sorte de capuchon bleu doublé d'écarlate.

Plusieurs tendances semblent marquer la mode féminine en cette fin de siècle.

- Les couleurs sont de plus en plus voyantes, les robes de reps, d'escot ou de bourette "ont des proportions bien ordonnées, et dessous, les jupes ou cotillons sont en molleton ou berganson" parfois rouge comme le feu à faire pâlir le soleil" déclare l'abbé MEILLER.

- Le costume de la fille commence à se simplifier sérieusement. La robe "courte" est en serge rayée comme le pantalon de l'homme. Le fichu est à ramages sur fond rouge, les sabots "mignons, festonnés et bariolés" ... et souvent "le jupon rouge dépasse de la robe négligemment relevée" ... les coquines ! Nos jeunes paysannes s'intéressent de plus en plus à la toilette des Dames à la mode, surtout en ville. C'est l'époque aussi où certaines jeunes filles vendent leurs cheveux dans les foires,



AMBERT 1880 : Coiffe à grand fond et à barbes repliées, à deux rangs de tuyautage indépendants du bonnet. Fichu blanc sous corsage de serge. Fichu de toile. Tablier retenu par un corselet.



Environs de THIERS 1880 : Sur une coiffe aux bords tuyautés, fichu de mousseline aux bords plissés. Brassards brodés, tablier de soie. Jupe de serge, de beaux sabots ouvragés.

coutume barbare pour les uns ("où trouver un langage assez énergique pour stigmatiser de pareils faits, s'écrie un moraliste de l'époque...), et, pour les autres, un simple besoin d'argent qu'il ne faut pas forcément assimiler à une cupidité morbide !

Notons que dans le secteur protestant, la tenue reste traditionnellement plus austère - "c'est l'uniformité du noir dans le tablier, la jupe ample et resserée sur les hanches par un bourrelet de grosses fronces". A une époque où le corset "fortement basqué" voulait dessiner la taille des filles pour en souligner la grâce et la flexibilité, cette austérité ne pouvait que constituer un balancier utile.

XX<sup>ème</sup> siècle : La pauvreté a contribué longtemps à prolonger la tradition dans une certaine mesure, mais n'a pu empêcher l'évolution inexorable des moeurs et conjointement celle de la mode.

Dès 1925, les jeunes auvergnates sont de plus en plus à l'affût des nouveautés, surtout à l'occasion d'un voyage à Clermont, par exemple!...

Le clergé va s'inquiéter de cette "mode immorale et pernicieuse pour l'âme qui vient jeter le scandale jusque dans les églises" ! Certains braves curés parlent de fléau moderne, évoquant ces vêtements aux dimensions trop réduites, aux formes trop adhérentes, aux étoffes trop ajourées ou transparentes, aux façons et couleurs suspectes qui déshabillent plutôt qu'ils n'habillent, jugés ridicules par les "hommes de goût" et même "dangereuses" par certains médecins. Un brave père s'inquiète pour ses filles qui montent en graine, pour "l'amour qu'elles font voir à trop de monde, ce qu'elles devraient garder caché pour ceux qui les épousent".

Conclusion : Nous savons tous que cette dégradation (si dégradation il y a) s'est poursuivie durant tout notre siècle. "L'érosion" a commencé au milieu du siècle dernier et s'est poursuivi, à grands galops, sur tout le corps, des pieds à la tête ! Si nos braves moralistes, aujourd'hui disparus, pouvaient revenir sur terre, nul doute qu'ils retourneraient bien vite au ciel, après quelques promenades l'été, dans nos villes ou sur nos plages. Mais je ne suis pas sûr que certains, après mûre réflexion, ne prolongeraient pas, ici bas, leur séjour ! Qui sait...!



AMBERT 1900 : Bonnet à double rang de tuyautage, barbes en rubans flottant dans le dos. Collerette tuyautée. Châle de soie à franges, corsage de soie. Jupe de popeline de soie. Tablier de reps. Juppon blanc froncé. Souliers découverts.

Constatons que c'est dans nos campagnes qu'on garde raison le plus longtemps, contre une mode parfois bien débridée.

Que faut-il penser de cette réflexion écrite en 1930 ?

"Les jeunes filles s'habillent comme les femmes, les femmes comme des enfants, les grands mères comme des cocottes ou des petites filles et les cocottes comme tout le monde"

Un peu dur quand même, surtout pour les partisans d'une certaine "nationalisation" du costume !

Pierre VEDRINE



La Mode à BOISSONNE et DIJUSTES (année 1915) - De Gauche à Droite :

Angèle CHEVALIER - Marie COURTINE - Maria CHEVALIER - Elidie MABTRAIT - Anne Marie CHEVALIER





Dans ce cas on ouvre une tranchée qui va rejoindre la circulation à la base de l'aquifère, au contact de l'imperméable, et on la récupère par une canalisation perforée (drain) qui la conduit à l'ouvrage de captage, et de là au réseau de distribution.

**LA PROTECTION DES EAUX ET LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE:** La législation impose une protection des ouvrages de captage par trois périmètres successifs dits immédiat, rapproché et éloigné. Le périmètre immédiat (quelques ares) doit être acheté et clôturé, toute activité y est interdite. Les suivants peuvent être grévés de servitudes (interdiction de construction, d'épandages, etc...)

La qualité des eaux d'alimentation est surveillée régulièrement; la législation impose de 2 analyses par an pour une agglomération de moins de 399 habitants à 180 pour une ville de 100000 à 149999 habitants. A partir de 150000 habitants, la fréquence est quotidienne. Le prélèvement se fait à la distribution, pour intégrer toute possibilité de pollution à la source comme sur le réseau.

L'analyse bactériologique recherche les bactéries coliformes et les streptocoques fécaux; on admet que leur absence est synonyme d'absence de tous autres germes microbiens.

L'analyse physique contrôle l'acidité, la dureté (les eaux "dures" sont riches en calcium et magnésium) et la conductivité (qui dépend de la teneur en corps dissous) de l'eau. Toute variation dans la valeur de ces paramètres physiques reflète un changement dans la qualité de l'eau.

L'analyse chimique contrôle la majorité des éléments chimiques: le tableau ci-dessous récapitule les teneurs maximales admissibles (colonne de gauche), et les teneurs rencontrées dans les eaux du Bourg (colonne de droite).

Element	Teneur Max. en Mg./L	Eau du Bourg
Calcium	100	1.45
Magnésium	50	0.50
Sodium	100	3.60
Potassium	12	0.80
Aluminium	0,05	
Sulfates	250	1.90
Chlorures	200	2.00
Nitrates	50	1.60
Nitrites	0,1	< 0.05

C'est au taux de nitrates que l'on prête la plus grande attention, car c'est le polluant agricole type; l'industrie et les agglomérations participent aussi à leur rejet dans le sous-sol (Fig. 4). Les nitrates se fixent sur l'hémoglobine et l'empêchent de remplir sa fonction respiratoire: c'est la méthémoglobinémie ou cyanose des nourrissons et des enfants: le malade présente de

Coupe schématique suivant l'axe de la galerie

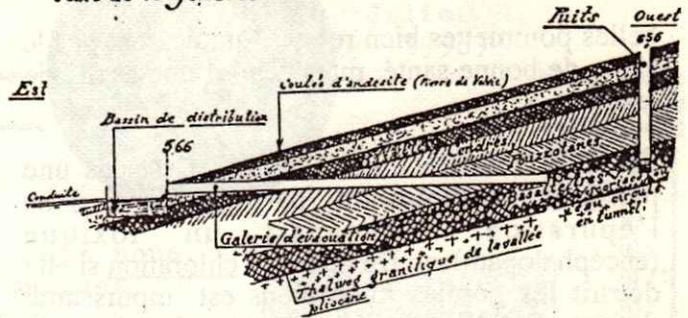


Fig. 3b: Galerie de captage.

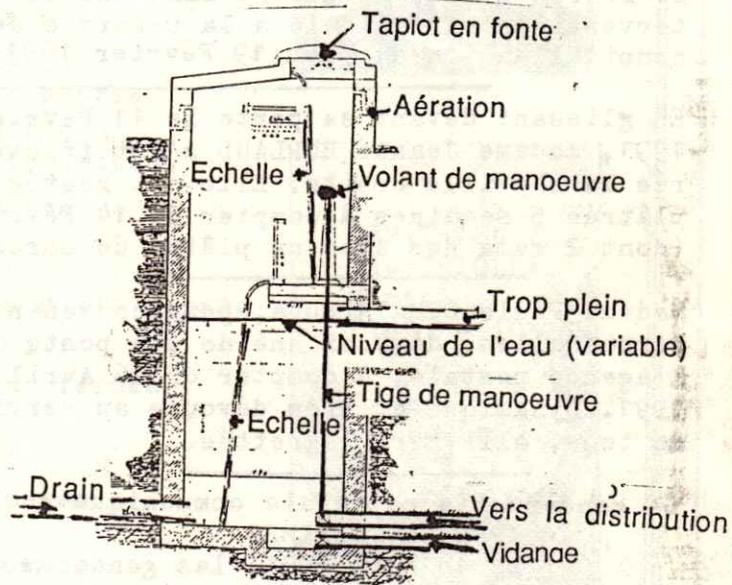


Fig. 3c: Captage d'arène.

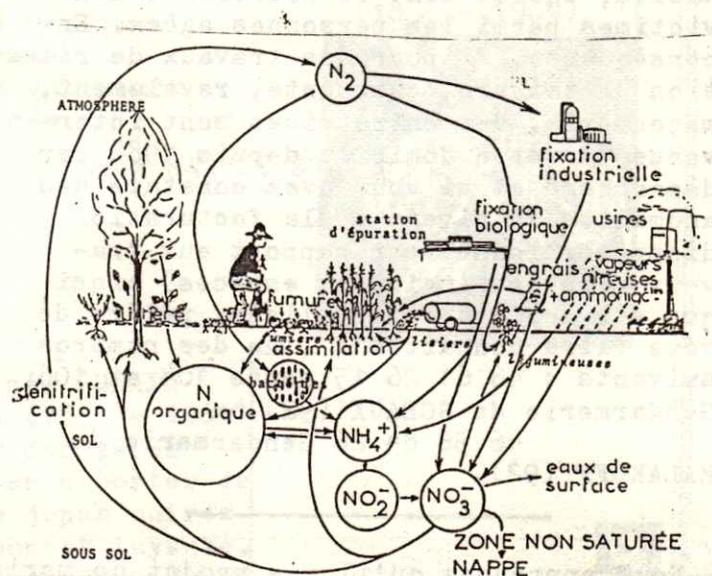


Fig. 4: Les nitrates et l'eau souterraine (N=Azote, NH4 = ammonium, NO2 = nitrites, NO3 = nitrates).

belles pommettes bien rouges, qui ne sont pas le signe de bonne santé, mais celui d'une asphyxie lente.

LE TRAITEMENT DES EAUX n'est pas une panacée: L'aluminium, parfois utilisé dans l'épuration, est aussi un toxique (encéphalopathies). De même la chloration si elle détruit les germes microbiens est impuissante devant un élément chimique trop abondant; de plus elle engendre la formation de corps complexes, les trihalométhanes, cancérigènes.

Guy Camus

Le lundi 18 Mars 1991, au cours d'une cérémonie courte mais chaleureuse, madame CHADUC Albine et monsieur Noël PILLAT se sont vus remettre la médaille de l'ADMR en remerciement de 20 ans de profit de du Haut Toutes nos à nos deux qui font commune Bonnet Le



La Médaille.

bénévolat au l'association Livradois. félicitations récipiendaires honneur à la de Saint Bourg.

Monsieur Gilbert SARRE de La Vayssière a été hospitalisé à la clinique des Dômes à CLERMONT FERRAND du 07 au 21 Mars 1991. De retour à la maison, nous lui souhaitons de retrouver une meilleure santé ainsi qu'à madame Marie BARTIN qui a subi une intervention chirurgicale à la clinique des Chandiots de MONTFERRAND lors de son hospitalisation du 5 au 19 Février 1991.

En glissant devant sa porte le 11 Février 1991, madame Jeanne BURLAUD s'est fracturée la cheville droite. Elle est restée plâtrée 5 semaines à compter du 14 Février (dont 2 semaines avec un plâtre de marche).

Madame Paule DEMATHIEU a, pour convenances personnelles, démissionné de son poste à l'agence postale, à compter du 26 Avril 1991. Dynamique et très dévouée au service de tous, elle sera regrettée.

La gendarmerie nationale communique :

APPEL à VICTIMES

Le 18 Mars 1991, les gendarmes de la compagnie de SCEAUX (92) interpellent des individus qui sous couvert d'une entreprise fictive réalisent des travaux chez les propriétaires de pavillons leur faisant croire que ceux-ci sont indispensables, choisissant de préférence leurs victimes parmi les personnes âgées. En conséquence, si pour des travaux de réfection de toiture, charpente, ravalement, maçonnerie, des entreprises sont intervenues à votre domicile depuis 1988 par démarchage et si vous avez constaté des anomalies au niveau de la facturation disproportionnée par rapport aux travaux réalisés (paiement espèces) ainsi que sur les travaux réalisés, prière de vous faire connaître à l'un des numéros suivants : 46 61 26 15 poste 104 et 106 Gendarmerie de SCEAUX (92) ou

46 56 84 26 Gendarmerie de MALAKOFF (92).

Mademoiselle Elisa ROSARY a été hospitalisée à AMBERT le 09 Mars 1991.

Le banquet des chasseurs de la commune s'est déroulé au restaurant COURTINE le dimanche 24 Mars 1991.

De nouvelles cartes d'électeur ont été distribuées dernièrement. Ceux, inscrits sur les listes électorales de la commune qui n'ont pu être contacté lors de la distribution trouveront leur carte en mairie.

Dons anonymes : Nous sommes heureux de constater que les généreux donateurs (pour le petit journal) sont de plus en plus nombreux. En effet, 5 nouveaux dons de 100 F. et 1 de 50 F. ont été enregistrés depuis le numéro 8. Un grand merci à tous. Le "Petit Journal" plairait-il ?

*Etat civil*

**Décès**

- Pierre POUSSIER, le 02 Avril 1991



Nous apprenons qu'il y a projet de mariage entre Monsieur RONNET Michel de Saint Bonnet Le Bourg et Mademoiselle DECHELLE Isabelle du Bénardin de Doranges. La cérémonie se déroulera le 04 Mai 1991 en la mairie de Doranges. Nos meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux.

Un ami nous a quitté.  
-----

Le mardi 02 Avril 1991 vers 21 heures, Monsieur Pierre POUSSIER, discrètement nous a quitté pour toujours. Cette très mauvaise nouvelle jetait immédiatement la consternation dans notre petit bourg.

Si tant est que les grandes douleurs soient muettes, il n'en est pas moins vrai que nul ne peut empêcher les paroles lorsqu'elles sortent du coeur. En effet, Saint Bonnet Le Bourg peut s'enorgueillir d'avoir eu un habitant de cette trempe. Dans son sermon, Monsieur le curé parlait de lui comme d'un "artiste". Cela est juste; aucun autre mot ne peut mieux le définir car tout ce qu'il a fait, principalement pour sa commune, il l'a accompli avec "goût", avec l'amour des différentes tâches qu'il exerçait toujours pour le bien d'autrui. Ce fût vraiment un artiste qui alliait en même Et si la vie sur terre est dire, sans se tromper, qu'il la plus belle des mentions :

Après communauté, l'on ne peut avoir abandonné.

Ses Avril et notre église s'est l'affluence de tous ceux ultime hommage.

Henri pas semé de l'amitié dans servi ta vie". Le jour de dre compte qu'il avait et avec Aristide Bruant, l'un de ses chansonniers et poètes préférés (Monsieur POUSSIER chantait souvent "Le carosse"), nous pouvons dire : "Il s'en est allé ... trotinant....".

Au revoir, mon ami, et merci.

A son épouse et à toute sa famille, le "petit journal du Bourg" présente ses sincères condoléances.

La rédaction.



temps la bonté et la discrétion. un examen de passage, l'on peut a brillamment réussi le sien avec la mention "Aimé de tous".

tant de services rendus à la même pas lui reprocher de nous

obsèques se sont déroulées le 05 révélée trop petite pour contenir qui ont tenu à lui rendre un

Pourrat écrivait : "Si tu n'as le vent de ton pays, à quoi aura ses obsèques, l'on a pu se ren-appIIiqué cette devise à la lettre

## L'EMPREINTE

Je m'appuierai si bien et si fort à la vie,  
D'une si rude étreinte et d'un tel serrement  
Qu'avant que la douceur du jour me soit ravie  
Elle s'échauffera de mon enlacement.

La mer, abondamment sur le monde étalée,  
Gardera dans la route errante de son eau  
Le goût de ma douleur qui est âcre et salée  
Et sur les jours mouvants roule comme un bateau.

Je laisserai de moi dans le pli des collines  
La chaleur de mes yeux qui les ont vu fleurir  
Et la cigale assise aux branches de l'épine  
Fera crier le cri strident de mon désir.

Dans les champs printaniers la verdure nouvelle  
Et le gazon touffu sur les bords des fossés  
Sentiront palpiter et fuir comme des ailes  
Les ombres de mes mains qui les ont tant pressés.

La nature qui fut ma joie et mon domaine  
Respirera dans l'air ma persistante odeur  
Et sur l'abattement de la tristesse humaine  
Je laisserai la forme unique de mon cœur.

Anna de NOAILLES

Monsieur Pierre POUSSIER a laissé et laissera longtemps son empreinte, partout où il est passé.

Le Mardi 16 Avril 1991, dans l'après-midi, madame Marguerite OTTER du hameau de La Grange a fait une malencontreuse chute, dans les bois, en cherchant des champignons. A défaut de morille, elle est revenue avec une fracture à l'avant bras droit. Nous lui souhaitons de se rétablir au plus vite.

Situation actuelle de l'agence postale, suite à la démission de madame Paule DEMATHIEU.

Délibération prise par le conseil municipal qui émet sa ferme volonté de conserver son agence postale. →

Lettre du service départemental des PTT qui nous informe de sa décision de fermeture définitive, sans avoir, au préalable, consulté le conseil municipal. ↘

Suite au courrier de Mme DEMATHIEU Paule, nous faisant part de sa décision de démissionner, pour convenances personnelles, de son poste de Gérante de l' Agence Postale de Saint Bonnet le Bourg, le Conseil Municipal, après délibération,

-Décide qu'il tient à tout prix à conserver ce service pour la survie de sa Commune;

-Signale qu'il continue à mettre à disposition de l' éventuelle personne chargée de ce service des locaux aménagés à cet effet et en très bon état; que la population contactée est unanime pour soutenir la décision de ses Elus; que les émoluments versés actuellement par la Municipalité à l' agent démissionnaire seront reconduits.

En outre, les Elus demandent aux Autorités Compétentes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir cette agence et l' emploi capital qui en découle.

Fait à Saint Bonnet le Bourg,  
Le 25 Mars 1991.

Clermont Ferrand , le 5 AVR. 1991

Monsieur le Maire,

Comme suite à la démission de la gérante de l'Agence Postale de votre commune et convaincu que cette agence ne répond à aucun besoin puisque la population locale ne la fréquente pas, je suis au regret de vous informer que le 26 avril 1991 cette agence postale sera définitivement fermée.

Les opérations simples et très peu nombreuses jusqu'alors effectuées par cette agence pourront l'être à compter du 26 avril par votre facteur. Si vous le souhaitez la Poste peut procéder à l'information de vos administrés (voir à titre d'exemple lettre jointe).

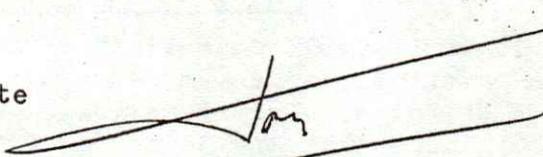
Je vous saurais gré de me faire part de vos remarques sur le contenu de la lettre d'information ci-annexée et les modifications que vous souhaiteriez apporter à son contenu.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Cette lettre (qui est un tissu de mensonge) ainsi que la délibération ont été transmises, le 07 Avril 1991, à :

- Monsieur le Ministre M. CHARASSE
- Monsieur le sous-préfet J.R. BORJUS
- Monsieur le député M. ADEVAH POEUF
- Monsieur le directeur départemental de la Poste en leur demandant de bien vouloir faire leur possible pour le maintien de cette agence.

Le Chef de Service Départemental,

  
Bernard PRUVOT



MARCHAUD née Desgeorges Julie ( - 1938)

Les Bonnets des Mémés.

Les bonnets des vieilles de chez nous,  
Les jours de fête ou les dimanches  
Avaient leurs visages si doux  
Tout auréolés de coiffes blanches

Qu'ils étaient beaux, bien ajustés  
Cachant leurs chevelures grises  
Les bonnets ronds et tuyautés  
Quand elles se rendaient à l'église.

Priant pour que Dieu nous protège  
Aux lueurs des cierges allumés  
Ils avaient des blancheurs de neige  
Les beaux bonnets de nos mémés.

La mode passe et nous passons  
Il serait vain qu'on les regrette  
Mais qu'ils avaient bonne façon  
Et j'aimais tant leurs silhouettes.

Est-ce à cause de mon enfance  
Ou bien de ma mémé à moi  
Que j'en ai le coeur en émoi  
Et des larmes aux yeux quand j'y pense.

Car jusqu'à la tombe fidèle  
Quand ses yeux gris se sont fermés  
Il s'en est allé  
Le beau bonnet de ma mémé.

On ne va plus guère à la messe  
Ainsi notre monde évolue  
Et les vieux bonnets disparaissent  
Bientôt, il n'en restera plus.

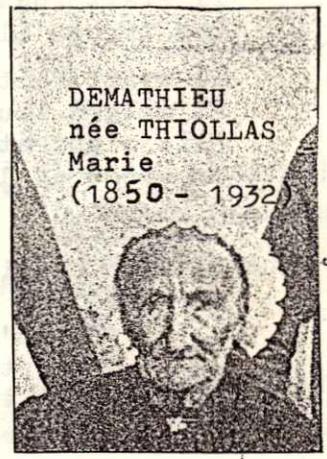
Oh dans ces années de folies  
Que nous traversons  
Qui dira la mélancolie  
de voir partir la coiffé aimée.

Car c'est tout un passé meilleur  
Qui chaque jour est inhumé  
C'est un peu d'Auvergne qui meurt  
Avec les bonnets des Mémés.

Léon MARTIERE



NIGOND née PULBY Annette 1857 - 1930



DEMATHIEU née THIOLLAS Marie (1850 - 1932)



PORTAIL née VIALlard Anne-Marie (18 / - 1909)



ROSARY née PUMAIN Eugénie (18 / - 1961) Une des dernières personnes à porter de longues jupes noires et un bonnet tuyauté.

En ce début d'année  
Ma tête a été couronné  
Et le sceptre de la royauté  
En mains, me fut donné.

Je n'ai pas, j'en atteste  
Depuis pris la grosse tête  
Mais il faut, bon sang de bon sang  
Tout de même tenir son rang.

Or donc, pour mon renom  
Moi, Georges Premier du nom  
J'ai troqué mon tracteur "vieux"  
Pour un autre, neuf et tout bleu.

J'ai, bien sur, eu mal au coeur  
De me séparer de ce tracteur.  
Il était rouge et ne prenait la tangente  
Que lorsqu'il y avait une descente.

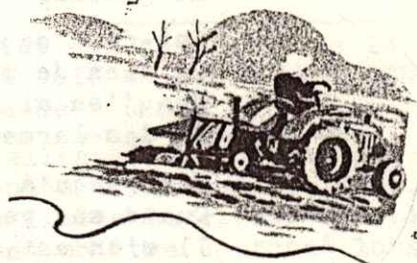
Il avait fait son temps, c'est vrai  
Et malgré tout je l'aimais,  
Mais c'eut été, de le conserver  
Un crime de lèse Majesté.

Conclusion :

Il faut savoir prendre une décision  
Lorsque l'on a ma condition  
Et n'oubliez pas  
Sujets auvergnats  
Que tracteur "bleu"  
Rime avec sang "bleu".

(Tiré d'un fait réel ...)

Le bon Roi GEORGES



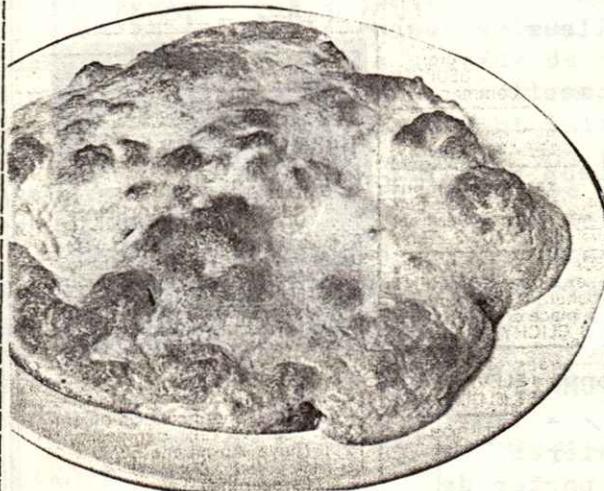
RECETTE

GRATIN DE MÛRES

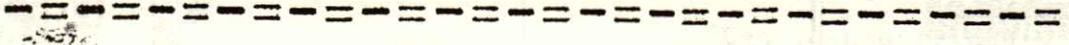
Préparation : 20mn. Cuisson : 7 mn.

Marché pour 6 personnes : 600 g de mûres bien saines, 100 g de crème fraîche, 5 cl de lait, 1 blanc d'œuf, 100 g de sucre en poudre, quelques noisettes de beurre. Crème pâtissière : 2 jaunes d'œufs, 1/8 l de lait, 35 g de sucre en poudre, 10 g de farine, 1/3 de gousse de vanille.

Préparez la crème pâtissière : faites bouillir le lait avec la vanille. Pendant ce temps, battez les jaunes d'œufs et le sucre pour obtenir un mélange blanchâtre ; ajoutez alors la farine puis, peu à peu, le lait bouillant. Remettez sur le feu et remuez sans arrêt pendant 1 mn pour faire épaissir la crème. Laissez refroidir en remuant de temps en temps pour éviter la formation d'une peau sur le dessus. Préparez une crème Chantilly en fouettant vigoureusement la crème fraîche et le lait. Ajoutez-la délicatement à la crème pâtissière et mêlez aux 2 crèmes le blanc d'œuf battu en neige. Beurrez le plat à gratin. Etalez les mûres que vous recouvrez du mélange de crème. Saupoudrez du sucre, parsemez de 4 noisettes de beurre et enfournez à four chaud (th. 8) pendant 5 à 7 mn, jusqu'à ce que le dessus soit caramélisé. Servez aussitôt dans le plat de cuisson.



# HUMOUR A SAINT BONNET LE BOURG



Bison (peut-être futé) Vue de Dos

①



Bison (sans doute futé) Vue de profil

②



Bison (vraiment futé) Vue de Face

③



Où est passée, ma maudite casquette ?

*Les inconvénients du célibat.*

Laissez le chercher ! (Il l'a sur la tête)

Avec l'aimable autorisation de mon complice et AMI Prosper

L'inspecteur d'académie visite les élèves d'une petite classe de province. Qu'étiez-vous en train d'étudier, demande-t'il à l'instituteur.

Les cinq sens, Monsieur l'inspecteur.

Parfait, parfait, nous allons voir ça ....

Il désigne un petit garçon au premier rang et commence à l'interroger :

Avec quoi sent-on, mon garçon ?

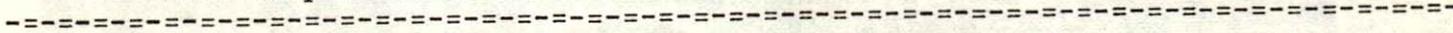
Avec le nez, Monsieur.

Bien, avec quoi voit-on ?

Avec les yeux, Monsieur.

Très bien et avec quoi goûte-t-on ?

Avec du pain et de la confiture, Monsieur.



1/ Demandes de Subventions:Après délibération, le Conseil Municipal accorde une aide de 150.00 F au Judo-Club de Saint-Germain l'Herm, et 100.00 F de participation pour le voyage des élèves de 3eme du Collège de Saint Germain l'Herm.

2/ Achat Matériel Pédagogique:Après avoir pris connaissance d'un courrier du SIVOM d'AMBERT prévoyant l'achat de matériel pédagogique pour les écoles des regroupements, les Elus acceptent le prix moyen de 425.00 F par école et de 11.00 F par enfant.

3/ Panneautage:Une somme de 10.000,00 F est prévue au Budget Primitif 1991 pour la fourniture de panneaux indicateurs des hameaux de la Commune.

4/ Centre PTT ambert:Devant l'éventualité d'une fusion du Centre PTT d'AMBERT avec celui d'AUBIERE, les Elus s'insurgent contre cette proposition qui réduirait les services disponibles dans notre secteur rural et insistent auprès de FRANCE TELECOM pour réexaminer la situation.

5/ Suppression d'un poste au CEG de St Germain l'Herm: Devant la liste de signatures des parents des élèves du CEG demandant à M. l'Inspecteur d'Académie de réétudier l'éventualité d'une nouvelle suppression de poste au collège de Saint Germain l'Herm, les Conseillers Municipaux se déclarent solidaires des pétitionnaires et appuient de leurs voix la requête des parents.

6/ Autorisation Manifestation Sportive:Après examen de la proposition du Moto-Club du Livradois, les Elus donnent leur accord à cette association pour emprunter les chemins Communaux les 29 et 30 Juin 1991, lors du Rallye Rand'Auvergne.

7/ Voirie Rurale 1991:Suite à un courrier de la DDAF au sujet de la Voirie Rurale, les Elus donnent leur accord définitif pour les travaux suivants: (goudronnage)

Chemin de la Bardelle à Marchaud

Chemin de Boissonne

Chemin de Boissonne à la Bessière, subventionnés à 30% par le Conseil Général du Puy de Dôme.

8/ Subventions Communales 1991: Elles sont arrêtées de la manière suivante:

Comité des Fêtes	4970.00 F
Bibliobus	205.00 F
FNACA	410.00 F
Amicale laïque	4715.00 F
Sapeurs pompiers	3515.00 F
ADMR	1795.00 F
Croix Rouge	255.00 F

9/ Subventions Communales 1991: Elles sont arrêtées de la manière suivante:

Gardiennage Eglise	1175.00 F
Gérance PTT	3690.00 F
Conf. Budget	205.00 F
Indemn. Conseil	2000.00 F

10/ Soumission ONF Dijustes Feneyrolles:Accord est donné par le Conseil Municipal pour les parcelles suivantes:

a) Dijustes: C 688.ZE 13.ZE 220.ZE 225 pour la Commune de Saint Bonnet le Bourg et ZN115.ZN 124 pour la Commune de Saint Germain l' Herm, soit un total de 3 ha 10 a 70 ca.

b)Feneyrolles: B 918.B919.B941 pour la Commune de Saint Bonnet le Bourg et D 1072.D 1073 pour la Commune de Saint Bonnet le Chastel, soit un total de 4 ha34 a 75 ca, ce qui représente une surface totale soumise de 7ha 45a 45 ca.

11/ Ennemis des cultures: Suite à une enquête des services de la DDAF, concernant une lutte contre le rat musqué et le ragondin, les Elus signalent qu'il n'y a pas présence de ces deux rongeurs sur le territoire de la Commune, et qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une campagne de destruction.

12/ Etrave de déneigement: Le Maire fait savoir qu'une étrave de déneigement a été acquise par la Commune, prévoit une dépense de 80 000.00 F en section d' Investissement, et engage une demande de subvention auprès du Conseil Général.

13/ Destination des coupes Exercice 1991 ONF: Après avoir pris connaissance du programme 1991 au sujet des coupes à effectuer, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à une vente par adjudication des produits de la section de Boissonne.

Séance du 23 Mars 1991

1/ Budget Primitif 1991: Ils sont arrêtés en équilibre tant en recette qu'en dépenses aux sommes suivantes:

A/ CCAS: Fonctionnement:	1070.00 F
Investissement:	./.
B/ Assainissement: Fonctionnement:	22933.00 F
Investissement:	21933.00 F
C/ Eau: Fonctionnement:	32908.00 F
Investissement:	227629.00 F
D/ Commune: Fonctionnement:	994489.00 F
Investissement:	721432.00 F

2/ Vote des Quatre taxes: Après délibération, le Conseil Municipal accepte les bases fournies par l' Administration fiscale et décide de fixer les taux de la manière suivante:

TH:	1 056 000	X	9,60%	=	101 736.00 F
FB:	614 330	X	11,52%	=	70 771.00 F
FNB:	333 020	X	64,32%	=	214 198.00 F
TP:	229 190	X	5,27%	=	12 078.00 F

attendu de 398 423.00 F.

3/ REDEVANCE Assainissement: Devant la proposition du Maire de réviser le montant de la redevance d'assainissement due par les abonnés, et après en avoir délibéré, les Elus arrêtent la somme à 1.55 F/M3 à compter du 1er Juillet 1991.

4/ Portail cour "Mairie": Afin de permettre au boulanger un accès plus facile au dépôt de pain, les conseillers proposent d'élargir l'entrée de la cour et de supprimer le linteau. Après délibération, les élus chargent le Maire de demander un devis à M. Daniel FORCE, entrepreneur en maçonnerie.

5/ Nomination Sapeur pompier: A la demande de M. PILLAT Noël, chef du corps des sapeurs pompiers de la commune, M. le Maire propose la nomination de M. OTTER Gérard. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette nomination.

AVIS DU MAIRE

-----

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés que :

Pour le bien-être de chacun, il est indispensable, après avoir débarrassé, abattu des arbres, entretenu les talus ... de laisser les voies d'accès propres et libres et de ne pas encombrer les fossés pour le bon écoulement des eaux.

Le corps des sapeurs pompiers de Saint Bonnet Le Bourg a recruté un nouveau sapeur pompier pour compléter son effectif. Il s'agit de Monsieur OTTER Gérard du hameau de La Grange. Son engagement prend effet du 01 Décembre 1990.

L'Art de conserver vos papiers (Suite)

-----  
les papiers de la vie quotidienne

Les papiers du consommateur.

- 1°) Achats à des commerçants : Les obligations nées à l'occasion de leur commerce entre commerçants, entre commerçants et non commerçants se prescrivent par dix ans, à moins qu'elles ne soient soumises à une prescription spéciale plus courte.

Cette règle générale ne s'applique guère dans le domaine de la consommation puisqu'il est souvent prévu des prescriptions plus courtes.

- 2°) Achats de marchandises : a) Factures et preuves de paiement :

L'action en paiement par les commerçants des marchandises qu'ils vendent aux particuliers se prescrit par 2 ans (art. 2272 du code civil). Cette règle voudrait qu'au delà de 2 ans, on jette toutes les factures. Mais pour beaucoup d'achats, il faudra garder factures et preuves de paiement au delà de ce délai.

- b) Achats courants :

Ce sont les achats de consommation courante : produits alimentaires, vêtements, petits appareils ménagers, etc. Leur acquisition est présumée payée à l'expiration d'un délai de 2 ans qui suit la livraison ou la prise de possession du produit.

Conservez seulement 2 ans factures et preuves de paiement des petits achats (petits appareils ménagers, etc.)

Conservez au delà de 2 ans les factures d'achats importants (par exemple un manteau de fourrure de valeur; en cas de vol, la compagnie d'assurance vous demandera la justification en vous réclamant la facture).

- c) appareils ménagers :

Conservez durant tout le temps où les appareils sont en votre possession les factures et preuves de paiement. En effet, elles peuvent vous être utiles pour la réparation des dommages (vol, incendie, etc) par les compagnies d'assurance, en cas de dissolution de la communauté (à la suite d'un divorce) ou encore en cas de vices cachés ( la prescription est alors de 30 ans).

- d) Objets d'art et bijoux :

Conservez tant que vous êtes en possession des objets les factures et preuves de paiement, 5 ans seulement après vous en être défait si vous les vendez.

Ceci pour plusieurs raisons.

Si vous avez racheté un objet perdu ou volé, son propriétaire pourra le revendiquer pendant 3 ans, à compter du jour de la perte ou du vol, au possesseur de bonne foi (art. 2279 du code civil) et pendant 30 ans au possesseur de mauvaise foi; vous avez donc tout intérêt à conserver la facture d'acquisition qui vous permettra de faire preuve de la bonne foi.

En cas de sinistre, votre compagnie d'assurances pourra vous demander la facture si l'objet était assuré (perte, vol, incendie). Les ventes de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité sont soumises à une taxe forfaitaire, même si l'opération ne dégage pas une plus-value. La taxe n'est cependant appliquée que s'il s'agit de ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité dont le prix, pour chaque cession, dépasse 20000 F ; cette limite de 20000 F. s'apprécie, en effet, objet par objet, sauf si les objets vendus forment un ensemble. La taxe est de 7% pour les métaux précieux et 4% pour les bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité vendus aux enchères publiques ou 6% pour les mêmes objets vendus autrement qu'aux enchères ou exportés.

- e) Bons de garantie :

Conservez ces bons de garantie pendant toute la durée de la garantie. Il est rare qu'un vice caché apparaisse après l'expiration de la garantie. Si cela arrivait, vous produiriez la facture.

à suivre ...

De Gauche à Droite : Haut

Milieu

Bas

: Lucie MOING - Paulette RAYMOND - Gilberte VIALLARD - Jeanne BOUCHET - Marie Thérèse DEMATHIEU  
Alphonsine PORTAIL - Augusta BRUN - Denise THIOLAS -  
Marcelle COUVERT - Marie Louise FENEYROLS - Marie BARTIN - Marie MOING - Betthe FENEYROLS -  
Jeanne COUVERT - Francine ROSARY - Louise VIALLARD - Elisa ROSARY - Germaine ROSARY -  
Melle Céline AHOND (institutrice) - Félicie JOUVESHOMME -

1922/23



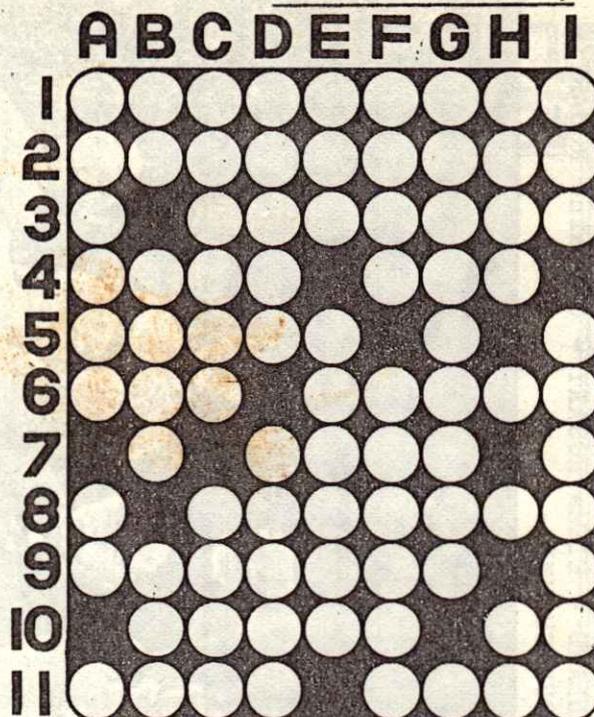
Horizontalement :

- 1 . - Instrument de musique.
- 2 . - Danse.
- 3 . - Breton.
- 4 . - Prénom - Ancienne colère.
- 5 . - Démentant.
- 6 . - Amas - Missionnaire Norvégien.
- 7 . - Début d'analyse.
- 8 . - Aident beaucoup les alpinistes.
- 9 ; - Académicien radié.
- 10 . - Chef lieu de la Drôme - Paresseux.
- 11 . - Lac écossais - Dieu.

Verticalement :

- A . - Intonation - Préfixe.
- B . - Symbole - Ancien rugbyman français - Coup gagnant.
- C . - Apaisas - Chastes.
- D . - Vaste étendue - Surfaces.
- E . - Lettre de Grèce - Chanteurs.
- F . - Diminutif de Daniel - Habitant d'une ancienne contrée d'Asie Mineure.
- G . - Ils peuvent l'être en sautoir.
- H . - Affluent de l'Elbe - Symbole.
- I . - Degré inversé d'une qualification - Brillante.

Mots Croisés N° 9



Mots Fléchés parus dans le Petit Journal n° 8

La phrase cachée était : Les grandes douleurs sont muettes.

Réponse aux Mots Croisés N° 8



A l'occasion de la fête des mères, l'association ADMR mettra en vente, comme tous les ans, des fleurs coupées et en pots. Cette vente se fera les samedi 25 et dimanche 26 Mai 1991. Madame CHADUC Albine en sera la détentrice pour la commune de Saint Bonnet Le Bourg. N'hésitez pas à lui passer une commande (sans attendre le dernier jour). L'association ADMR vous en sera très reconnaissante et vous remercie à l'avance de l'aider.

Patois pas mort...

Voici un menu qui pourrait être proposé au restaurant COURTINE.

par mandzà et par bieure

lou pâte de grivâ dien sa brioche  
 lou turbo président  
 là nô de vedé fourastiera  
 insimblhe  
 trufàs dauphine et favas vars  
 cauqua felhàs de salâda  
 louès froûmâdzes deu paï  
 lou frutâ oube la pâte  
 l'eûmeleta nourvegienne  
 lou café et lou mar  
 -x-  
 lou vi roza et lou vi roudze  
 d'eûvargna  
 -x-  
 aneï bon apette  
 et mandza votre seü.

Une randonnée motocycliste organisée par le moto-club du Livradois et intitulée "RAND' AUVERGNE" aura lieu dans notre région les 29 et 30 Juin. Cette manifestation qui se veut, à la fois, sportive et touristique a obtenu, du conseil municipal, une autorisation de passage dans notre commune. Elle empruntera des pistes et des chemins uniquement. Elle passera à La Grange, Marchaud, La Bardelle pour continuer sur Les Vialettes et Losfond, etc...